

Le fonctionnaire de l'administration centrale de la Marine

Le personnel employé au sein du ministère de la Marine et des Colonies à Paris fut toujours composé à la fois de militaires et de civils.

Avant le Second Empire, nous n'avons pas trouvé trace d'un uniforme spécifique « marine » pour les fonctionnaires civils servant en administration centrale. Certains directeurs de l'administration centrale suppléaient à ce manque en revêtant l'uniforme de leur corps d'origine ; ce fut en particulier le cas des conseillers d'État.

Tout changea au début du Second Empire car, comme cela était pratiqué pour de nombreux corps civils (préfets, ambassadeurs, parlementaires, conseillers d'État...), Napoléon III attribua un uniforme aux fonctionnaires de l'administration centrale de la Marine, qu'ils fussent civils ou marins d'État. Ainsi, plusieurs illustrations du décret du 29 janvier 1853 décrivent cette tenue spécifique, alors que les personnels militaires avaient la possibilité de revêtir indifféremment cet uniforme particulier ou celui de leur corps d'origine. Portèrent-ils cet uniforme particulier ? On peut notamment se poser la question pour les amiraux et hauts-fonctionnaires de la marine¹ directeurs d'administration centrale, dont l'uniforme des corps d'origine signifiait sans doute suffisamment le rang qu'ils avaient atteint au sein de la Marine. En revanche, seul cet uniforme, avec ses ancres brodées, signifiait l'appartenance au ministère de la Marine des hauts-fonctionnaires provenant de corps civils, comme les conseillers d'État par exemple. Et il y en eut au cours du Second Empire !



Directeur et chef de bureau dans leur grand uniforme défini en 1853. Valmont est le seul à représenter ces fonctionnaires particuliers qui semblent n'avoir reçu un uniforme qu'en 1853. Celui-ci a de toute évidence continué à être porté au-delà de 1870, grâce au simple changement des boutons. Nous pensons que l'uniforme tomba cependant en désuétude dans les années 1880. Les distinctives du personnel de l'administration centrale étaient les feuilles d'acanthe et d'olivier, la bague dentelée et le câble, le tout sur du drap bleu. L'uniforme de ces fonctionnaires reçut un bouton particulier : l'ancre couronnée y était surmontée d'une banderole portant la légende « marine et colonies ».

(Dessin de Valmont)

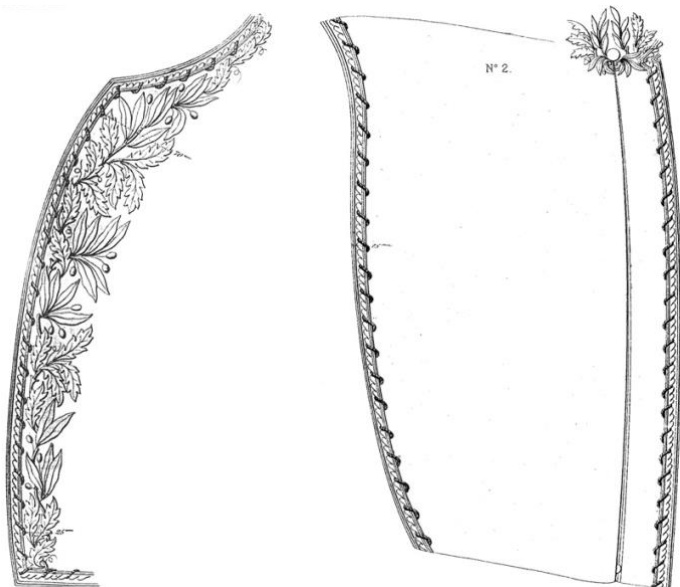


Voici une rare photographie d'un chef de bureau du ministère de la marine. Le site « Musée des étoiles » donne à ce fonctionnaire le nom de Duplomb, lequel était né en 1844 et fut reçu dans l'ordre de la Légion d'honneur en 1885... Tout cela ne colle pas vraiment, car l'insigne de chevalier ici porté est du modèle à couronne impériale... L'identité de l'intéressé n'est donc pas la bonne, mais cette photo présente cependant un très grand intérêt en nous montrant les broderies particulières de ces fonctionnaires. En 1853, ceux-ci étaient dotés d'une épée particulière à poignée en nacre.

(Musée des étoiles)

¹ L'appellation de haut-fonctionnaire se rapporte aux officiers généraux des corps assimilés : commissaires généraux, ingénieurs généraux, médecins généraux...

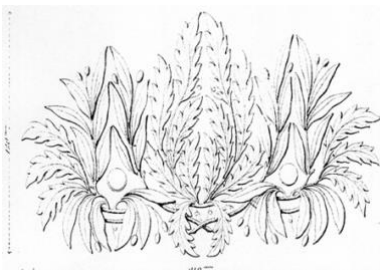
S'il existait un grand uniforme pour ces fonctionnaires en 1853, aucun petit uniforme ou petite tenue n'était prévue : il eût été difficile de leur attribuer des galons sur une redingote ou un habit, car leurs grades n'emportaient aucune assimilation aux officiers de marine. Pour autant, ils conservaient une hiérarchie propre. Ainsi, depuis 1862, celle-ci distinguait de haut en bas les directeurs, puis les chefs de cabinet, les sous-directeurs, les chefs de bureau (trois classes), les sous-chefs de bureau (trois classes), les commis principaux (quatre classes) et enfin les commis (quatre également). On ne trouve pas trace de chefs de service, comme il en existe aujourd'hui dans l'administration centrale du ministère des Armées.



Broderie de poitrine et basque d'habit de directeur 1853. Le décret du 29 janvier 1853 fut le premier et le dernier texte officiel à décrire l'uniforme des fonctionnaires de l'administration centrale de la Marine. Sous la Troisième République, on ne trouve pas traces de prescriptions vestimentaires pour ces personnels ; on jugeait sans doute que les occasions étaient trop rares pour que ces fonctionnaires consentissent une dépense élevée...



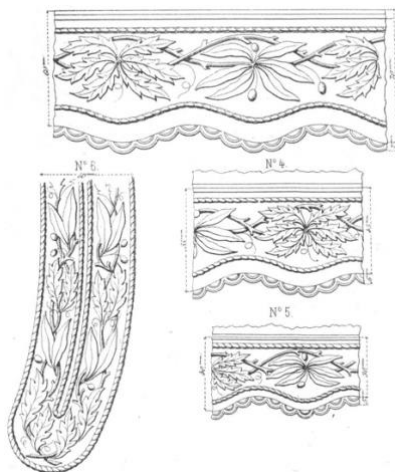
Probablement Alphonse-Étienne Zaepffel, né en 1809, directeur des Colonies de 1862 à 1872, après avoir servi en Algérie, au ministère de la Guerre et au ministère de l'Algérie et des Colonies. A la fin du Second Empire, les colonies relevaient du ministère de la Marine et des Colonies. (Tableau de Marie-Juliette Callault-Verroust)



Bouton particulier des fonctionnaires civils de l'administration centrale, écusson de taille d'habit de directeur et de chef de bureau, collet et parement d'habit de directeur et de chef et de sous-chef de bureau. (Bulletin officiel de la Marine 1853)



Sous le Second Empire, les fonctionnaires de l'administration centrale portaient en uniforme une épée particulière à la fusée en nacre. (Collection particulière)



Détail des broderies de la ganse et du galon du chapeau de directeur (n°3), de chef et de sous-chef de bureau (n°4) et de commis (n°5) : la largeur de ce dernier diminuait lorsque l'on descendait dans la hiérarchie. (Bulletin officiel de la Marine 1853)



Voici un chapeau de chef de bureau postérieur au Second Empire. On ne distingue plus la banderole au-dessus de l'ancre du bouton. (Musée des étoiles)



Sans certitude, il est possible qu'à partir de 1871 ce modèle d'épée fût retenu pour remplacer le modèle 1853, dont l'aigle de fusée était considéré indésirable. Le présent modèle, non décrit dans les textes officiels, reprend en effet le câble autour de la garde et de la coquille, une caractéristique que ne partageait pas l'épée des officiers des corps assimilés. (Collection particulière)

A partir de 1880, les officiers des différents corps de la marine servant en administration centrale restèrent dans leurs corps d'origine mais étaient placés « hors cadre ». Ils portaient alors l'uniforme de leur corps. À la même époque, les fonctionnaires civils de l'administration centrale semblent avoir abandonné leur uniforme spécifique, au demeurant rarement porté, sans doute uniquement pour les cérémonies dans la cour de l'Hôtel de la Marine.

Aucune évolution ne paraît ensuite être intervenue pour ces fonctionnaires civils jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale. A la fin de celle-ci, le port de l'uniforme pour certains des fonctionnaires de l'administration centrale de la marine fut rétabli : Vichy ayant en son temps créé le corps des administrateurs des services centraux, une partie de ces fonctionnaires, par une ordonnance du 10 avril 1945, prit un statut militaire sous la même appellation – à ce titre, ils furent donc dotés d'un uniforme –, les autres devenant des fonctionnaires civils de l'administration centrale.

Le corps des administrateurs des services centraux comprenait alors en théorie des administrateurs de 1^{re} classe, des administrateurs principaux, des administrateurs en chef des deux classes et des administrateurs généraux. Mais ce corps militaire n'eut qu'une brève existence puisque, dès sa création, sa disparition par voie d'extinction fut prévue.

Le gris souris était la couleur distinctive des administrateurs des services centraux. Assez foncé, il côtoyait encore en 1957 les gris fer, gris cendré et gris perle d'autres corps d'officiers...



GRIS SOURIS

(BOM 36 1958)

En 1951, année du dernier annuaire facilement accessible, il restait 24 administrateurs des services centraux : 1 administrateur général, 5 administrateurs en chef de 1^{re} classe, 10 administrateurs de 2^e classe et 8

administrateurs principaux. Au vu des années de naissance des fonctionnaires relevant alors de ce corps et des limites d'âge fixées pour les différents grades, il ne put exister d'administrateurs des services centraux en activité au-delà de 1971.

© VAE (2s) Éric Schérer. 2026